

La Nation indienne Catawba et les comtés de Jasper et York sont admissibles à une aide de la FEMA en Caroline du Sud

Release Date: Octobre 7, 2024

ATLANTA –Les propriétaires et les locataires des comtés de Jasper et de York, ainsi que les membres des tribus de la Nation indienne de Catawba ayant subi des dommages ou des pertes non assurés à la suite de l'ouragan Helene peuvent désormais prétendre à une assistance de la FEMA en cas de catastrophe.

La FEMA peut aider avec des besoins urgents, le déplacement, l'hébergement temporaire, les coûts de réparation de base des maisons, la perte de biens personnels ou d'autres besoins causés par la catastrophe. La Nation indienne Catawba et les comtés de Jasper et York rejoignent les comtés d'Abbeville, Aiken, Allendale, Anderson, Bamberg, Barnwell, Cherokee, Edgefield, Greenville, Greenwood, Hampton, Laurens, Lexington, McCormick, Newberry, Oconee, Pickens, Richland, Saluda, Spartanburg et Union, déjà autorisés pour une aide aux ménages.

Le moyen le plus rapide de déposer une demande est de se rendre en ligne à DisasterAssistance.gov. Vous pouvez également déposer une demande à l'aide de l'[application FEMA](#) pour les appareils mobiles ou en appelant le numéro gratuit **800-621-3362**. La ligne téléphonique est ouverte tous les jours et l'aide est disponible dans la plupart des langues. Si vous utilisez un service de relais, tel que Video Relay Service (VRS), un téléphone sous-titré ou un autre service, donnez à FEMA le numéro pour ce service. Pour visionner une vidéo accessible sur la manière de postuler, visitez [Three Ways to Apply for FEMA Disaster Assistance - YouTube](#).

Ce dont vous aurez besoin lorsque vous faire une demande

- Un numéro de téléphone actuel où vous pouvez être contacté.
- Votre adresse au moment de la catastrophe et l'adresse où vous séjournez actuellement.



FEMA

Page 1 of 2

- Votre numéro de sécurité sociale.
- Une liste générale des dommages et des pertes.
- Vos coordonnées bancaires si vous choisissez le virement direct.
- Si vous êtes assuré, le numéro de police ou le nom de l'agent ou de la compagnie.

Si vous avez une assurance habitation, locataire ou inondation, vous devez déposer une réclamation dès que possible. FEMA ne peut pas dupliquer les avantages pour les pertes couvertes par l'assurance. Si votre police ne couvre pas toutes vos dépenses liées à la catastrophe, vous pouvez peut-être bénéficier d'une aide fédérale.

Pour les dernières informations sur la récupération en Caroline du Sud, visitez www.fema.gov/fr/disaster/4829.

Suivez la FEMA sur X à x.com/femaregion4 ou sur Facebook à facebook.com/fema.



FEMA

Page 2 of 2